

COMMUNE DE SAINT ARMEL - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE du 16 décembre 2012
--

L'an deux mil douze le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT ARMEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PLAT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07 décembre 2012

Présents : M. PLAT, Mme GUEDON, M. LEVESQUE, M. SOREL, M. PONDARD, M. MOUROT, Mme PALMER, M. JAMOIS ,

Absents excusés : M. LE MENACH (pouvoir à Mme GUEDON)
Mme VALIN (pouvoir à Mme PALMER)
Mme MARESCAUX (pouvoir à M. JAMOIS)
M. LE CLEZIO (pouvoir à M. PLAT)

Absents : M. BERNARD, Mme SAINTOBIN,

Secrétaire de séance : M. SOREL

Après lecture, le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

2012-12-14/01 - Rapport d'activités 2011 de la CCPR

M. Plat présente le rapport annuel 2011 des activités de la CCPR dans lequel sont décrits les moyens humains et les politiques menées en 2011 par grandes compétences.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, approuve le rapport d'activités 2011 de la CCPR

2012-12-14/02 - Rapport d'activités 2011 du SDEM

M. Mourot présente le rapport annuel 2011 des activités du SDEM. Ce rapport met en évidence les activités de contrôle de la concession du SDEM ainsi que de maîtrise d'œuvre, de maître d'ouvrage et de conseil dans ses domaines d'interventions (électricité, éclairage public, technologies de l'information/communication, énergies et SIG.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, approuve le rapport d'activités 2011 du SDEM.

2012-12-14/03 - Rapport annuel 2011 du SIAEP sur l'eau et l'assainissement

M. Mourot présente le rapport annuel 2011 sur l'eau et l'assainissement.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, approuve le rapport annuel 2011 du SIAEP sur l'eau et l'assainissement.

2012-12-14/04 - Vote des tarifs communaux 2013

M. le Maire propose une augmentation des tarifs communaux afin de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et du coût de l'énergie.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, vote pour 2013, une augmentation de :

- 10 % du tarif des locations de salles communales,
- 2 % du tarif des concessions cimetière et colombarium,
- Photocopies : tarifs arrondis à 0 ou 5
- Tarif stationnement camping car : 3,50 € la nuitée.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, vote les augmentations et tarifs indiqués ci-dessus pour 2013.

2012-12-14/05 - Admission en non-valeurs des redevances corps morts non réglées

M. Plat fait savoir que le Trésorier de Sarzeau qui procède au recouvrement des mandats de paiement émis par la mairie demande à la commune d'admettre en non valeurs les sommes qu'il n'a pas pu recouvrer, sur le budget Mouillages, après avoir utilisé tous les moyens liés à sa fonction.

Le total des sommes restant à recouvrer sur le budget mouillages de 2007 à 2011, se chiffre à 1 918,60 € et correspond à des redevances non réglées par des bénéficiaires de corps morts.

Par 12 voix, pour le Conseil Municipal, décide d'admettre en non valeurs :

- la totalité des redevances non réglées de 2007 à 2009,
- 50% des redevances non réglées de 2010,

La redevance 2011 non réglée reste due en totalité par le bénéficiaire du corps mort.

2012-12-14/06 - Etude complémentaire réhabilitation Rodu

M. Plat fait savoir que suite à l'étude réalisée par IN VIVO sur la réhabilitation du Rodu et financée par l'Etat et la Commune, une étude complémentaire est demandée. Cette étude complémentaire doit évaluer les incidences Natura 2000 et Loi sur l'eau.

En raison du manque d'éléments, ce point n'est pas soumis au vote du Conseil Municipal.

2012-12-14/07 - Attribution de compensation des charges transférées

M. Plat précise que la commission d'évaluation des charges de la CCPR a validé le 17 février 2012 les attributions de compensation des charges transférées.

Pour Saint Armel, le montant de la compensation à verser par la commune s'élève à 6 144 € pour l'année 2012.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, donne son accord au versement de cette somme à la CCPR.

2012-12-14/08 - Participation au financement de la caserne de Pompiers de Sarzeau

M. Plat indique que la construction de nouvelles casernes de pompiers est de la compétence du SDIS mais « il semble que la prise en charge des travaux ne peut se faire qu'à condition que ce soit sur le même site que l'ancienne caserne ».

Une nouvelle caserne doit être construite à Sarzeau mais cette construction ne peut pas se faire sur le même site. Le SDIS ne participera donc pas financièrement aux travaux.

La commune de Sarzeau sollicite une participation des communes au prorata du nombre d'intervention effectuées soit pour St Armel un coût de 27 994,96 €.

La commune d'Arzon doit mettre aux normes sa caserne des pompiers et sollicite également une participation des communes au prorata du nombre d'interventions soit pour St Armel un coût 316,56 €.

M. Plat fait savoir qu'il a interrogé le 22 septembre 2012 la CCPR sur la non participation financière du SDIS au financement de la caserne. Ce courrier est resté sans réponse. En conséquence, en l'absence d'éléments plus précis, les conseillers municipaux refusent de délibérer.

2012-12-14/09 - Tarifs extérieurs micro-crèche

M. Plat fait savoir que la micro crèche accueille des enfants de St Armel et des enfants habitant à l'extérieur de la commune.

La micro crèche est gérée par les PEP 56 et les produits sont de 3 ordres :

- la participation des familles,
- la PSU CAF en complément de la participation des familles selon un montant arrêté chaque année par la CNAF (en 2012 : 3,93 €/heure)
- la participation de la collectivité locale égale au reste à charge calculé par les PEP 56 (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de la micro crèche).

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal décide de :

- demander aux communes de résidence des enfants de la micro crèche non domiciliés à St Armel et /ou aux employeurs des parents, une participation à notre reste à charge de 3,29 €/heure qui est le coût de revient retenu par la CNAF pour le CEJ.
- autoriser le maire à signer les conventions avec les communes et les employeurs concernées.

2012-12-14/10 - Décision Modificative budgétaire Commune

M. Plat explique que le versement de la compensation des charges transférées était inscrit précédemment à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement » du budget.

Pour 2012, la Préfecture demande de bien vouloir porter cette dépense à l'article 73921 « attribution de compensation ».

D'autre part, un comptage routier a dû être effectué dans le cadre de l'étude sur la réhabilitation du Rodu et n'avait pas été prévue au budget primitif, son coût s'élève à 777,40 € TTC.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, vote la modification budgétaire suivante :

Section fonctionnement : Art. 6554 « contribution aux organismes de regroupement » : - 6 144,00

Art.73921 « attribution de compensation » : + 6 144,00

Section d'investissement : Art. 2032 « étude Rodu » : + 520,00

Art .23157 « VRD Champ de Foire » : - 520,00

2012-12-14/11 - Rétrocession voirie et stationnement Champ de Foire par Bretagne Sud Habitat à la Commune

M. Plat fait savoir que Bretagne Sud Habitat envisage de céder à titre gratuit à la commune de Saint Armel la voirie et les stationnements de la résidence située Rte de Penvins (17 logements collectifs locatifs, 1 domicile partagé, 1 micro crèche).

La voirie et les stationnements cadastrés ZB n° 404, 405, 407 et 409 ont une superficie totale de 1 989 m².

Les frais de géomètre et les frais de l'acte de transfert de propriété seront pris en charge par Bretagne Sud Habitat.

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal :

- approuve la rétrocession à titre gratuit de B.S.H. à la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte de transfert de propriété.

2012-12-14/12 : Nomination des nouvelles rues de la commune

M. Plat fait savoir que suite à la création de lotissements sur notre commune, il y a lieu de dénommer les rues intérieures desservant les habitations afin de leur donner une adresse précise.

Il propose les noms de rues suivants :

- Lot. Les Jardins de Lasné : Impasse des Jardins de Lasné
- Lot. Le Du (Le Borzat) : Impasse du Borzat
- Lot. Toul Pizienne : Rue Guinieci Joli,
- Lot. Le Clos du Mené : Rue du Clos du Mené et Impasse du Clos du Mené,
- Lot. Boeffard-Rozo : Rue Pont Pris
- Lot. Les Jardins du Vandour : Rue Pont Pris
- Lot. Le Clos du Paludier : Rue de la Fleur de Sel
- Lot. Le Godec : Impasse Clos Louer

Par 12 voix pour, le Conseil Municipal, donne son accord aux noms de rues indiqués ci-dessus.

Questions diverses

- M. Plat donne des informations sur la relance du PNR et le planning prévisionnel